

Lettre sur les expulsions de 1880

La lettre que nous publions est tirée des archives familiales d'une personne d'Angers. L'auteur, un gendarme catholique, s'est trouvé impliqué dans l'expulsion des religieux trappistes de l'abbaye de Bellefontaine (Bégrolles-en-Mauges, Maine-et-Loire), le 6 novembre 1880, à la suite du décret du 30 mars 1880 faisant obligation aux congrégations religieuses de demander l'autorisation du gouvernement, sous peine d'expulsion. Il décrit l'attentat et raconte comment il fut excommunié, ayant obéi aux ordres, sous l'effet de la crainte. C'est ainsi que la Franc-maçonnerie faisait exécuter ses basses œuvres par des gendarmes catholiques. Le style original du texte a été conservé. Les sous-titres sont de la rédaction.

Le sel de la terre.

Cholér. le 11 Novembre 1880

Chers et Bons Parents

Nous sommes tous en Bonne Santé et nous Desirons de
tous nos Coeurs que vous soyez tous De Même, vous nous
Donnez pas souvent de vos nouvelles et pourtant nous serions bien
heureux d'en recevoir, surtout si elles sont Bonnes, écrivez nous
Bons Parents vous nous rendrez bien Content.

Cholet, le 11 novembre 1880

Chers et bons parents,

NOUS SOMMES TOUS en bonne santé et nous désirons de tous nos cœurs que vous soyez tous de même, vous [ne] nous donnez pas souvent de vos nouvelles et pourtant nous serions bien heureux d'en recevoir, surtout si elles sont bonnes, écrivez-nous, bons parents, vous nous rendrez bien contents.

Chers et bons parents, j'ai une triste nouvelle à vous apprendre mais je ne veux rien vous cacher et je vais vous donner tous les détails ; peut-être avez-vous vu cette affaire sur les journaux qui sans doute aura été dénaturée, mais j'ai tout vu, et je vous jure bien mon honneur que je ne vais rien cacher et vous dire tout tel que cela s'est passé. Je veux parler de l'expulsion des trappistes du couvent de Bellefontaine.

Les troupes réunies

Samedi dernier, 6 novembre, la brigade de gendarmerie de Maulévrier s'est rendue à Cholet et nous sommes partis à 4 heures du matin, moi, deux de mes hommes et la brigade de Maulévrier, nous avons 11 kilomètres à faire ; sortant de la ville de Cholet, nous avons rencontré six cents hommes du 135^e de ligne commandés par un chef de bataillon ; arrivés à 300 mètres de la commune de Bégrolles, la brigade à cheval de Cholet, accompagnée de notre capitaine, nous a rejoint et nous a fait faire halte ; là sont arrivées les brigades à pied de Montfaucon et Jallais, les brigades à cheval de Chemillé et Beaupréau, toutes ces brigades complètement armées et équipées ; le détachement du 135^e de ligne nous a rejoints, puis un moment après, est arrivé le préfet, le sous-préfet de Cholet, le procureur général d'Angers, un conseiller de préfecture, le commissaire central d'Angers, le commissaire de police de Cholet, deux agents et un garde champêtre de Cholet, dix ouvriers serruriers et maçons, cinq d'Angers et cinq de Cholet, des pinces en fer, barres, pioches, masses et échelles.

Le préfet nous a dit :

Messieurs, soyez convaincus que, s'il n'[y] avait pas eu de démonstrations faites au couvent de Bellefontaine, par les amis des trappistes, ils n'auraient pas été expulsés, mais c'est un défi que l'on fait au gouvernement, c'est pour cela que nous allons les expulser ; s'il y a des insultes faites, il ne faut pas craindre d'arrêter les auteurs, n'importe sous quels habits qu'ils se trouvent, car ils sont d'autant plus punissables, qu'ils connaissent la portée de ce qu'ils font ; je veux

parler du clergé et de ces messieurs. Mais épargnez les paysans qui la plupart sont des badauds qui sont menés par les autres.

La troupe est partie en avant, une brigade de gendarmerie à cheval est partie ensuite, les voitures conduisant les autorités et les ouvriers, les deux autres brigades à cheval ont suivi aussitôt, et les quatre brigades à pied ont suivi derrière, en traversant le bourg de Bégrolles vers 6 h. ½ du matin.

Il y avait déjà foule de monde, nous sommes arrivés devant le couvent où il y avait environ 700 personnes, beaucoup de femmes, où nous avons été reçus par les cris : « Vive les pères, vive la gendarmerie, vive la ligne ¹, à bas le préfet, enlevez le préfet ! » Et les cris de : « Vive les pères ! » ont recommencé, les cantiques de *Dieu de clémence* et de *Je suis chrétien voilà ma gloire* ont été entonnés. Parmi les chants on entendait les cris de « Vive les pères, vive les trappistes, à bas le préfet ! » Le commissaire central, le commissaire de police se sont approchés de la porte principale sur laquelle était écrit, en lettres d'or : « Arrêtez-là, le cœur de Jésus est là » ; le commissaire central a sommé trois fois, au nom de la loi, d'ouvrir la porte. Pour réponse, on a entendu un formidable cri partant de l'intérieur : « Vive les pères, à bas le préfet ! », aussitôt répété à l'extérieur. Des ouvriers ont mis des échelles le long du mur et ont monté voir à l'intérieur et ils ont dit qu'il y avait une foule de monde, rien que des hommes, et qu'ils avaient des bâtons, et que le portail était barricadé d'une telle manière qu'il était impossible de pouvoir ni l'ouvrir ni l'enfoncer.

L'effraction

Après consultation du commissaire central et du préfet, il a été décidé que l'on ferait une brèche dans le mur à gauche de la porte d'entrée ; le Commissaire Central, celui de police de Cholet et les ouvriers se sont rendus à l'endroit qui a été désigné par un ouvrier maçon de Cholet qui connaissait les lieux, et les ouvriers se sont mis à attaquer le mur. Tous les gendarmes à pied, nous avons reçu l'ordre de nous grouper, derrière les commissaires, et qu'aussitôt, la brèche faite, de pénétrer le plus promptement possible dans l'intérieur du couvent, pendant que les ouvriers démolissaient le mur. Ceux de l'intérieur faisaient une barricade en entassant fagots de bois, planches, bûches, madriers, jusqu'à une charrette à cheval qu'ils ont montée dessus et que l'on voyait par-dessus le mur. On a dit qu'il avait été lancé plusieurs pierres de l'intérieur aux ouvriers, mais moi j'en ai vu qu'une pendant tout le temps que le travail a duré pour faire la brèche. La foule grossissait au dehors, les cris et les chants continuaient toujours. Cela a duré une heure environ. Pendant ce temps, la troupe prenait possession du tour du couvent et faisait reculer la

1 — C'est-à-dire : *Vive le régiment de ligne*. (NDLR).

foule de cinquante mètres environ des murs ; deux compagnies étaient placées en face [de] la brèche derrière nous, [à] cinquante mètres environ, pour venir nous prêter main forte, je crois, ou dans un autre but.

Le mur a tombé vers huit heures, nous sommes entrés et ceux qui étaient dans l'intérieur se sont dispersés dans les cours et jardins en criant et chantant toujours ; l'ordre nous a été donné de faire sortir tout ce monde, nous en avons fait sortir quelques-uns mais voyant la résistance qu'ils y mettaient et je crois l'impossibilité de pouvoir y parvenir ils ont fait entrer une compagnie avec nous, il y avait dans l'intérieur environ 1 200 hommes, nous avons mis deux heures environ pour les faire sortir ; il y avait beaucoup d'ecclésiastiques, il y a eu trois arrestations (des civils).

La chapelle forcée : les crocheteurs sont excommuniés

Nous sommes ensuite allés à la chapelle qui était fermée à clef, après que les trois sommations d'ouvrir ont été faites, la porte ne s'ouvrant pas, le commissaire central a ordonné aux ouvriers de l'enfoncer ; au bout d'un quart d'heure la serrure était forcée et nous sommes entrés dans la chapelle où il y avait environ 120 prêtres et Mgr le Grand Vicaire, tous entourant l'autel. Ils chantaient. En nous voyant entrer dans la chapelle, ils se sont tous mis à genoux en continuant de chanter. Là, Mgr le Grand Vicaire, après que le commissaire central les a eu sommés de sortir, nous a déclaré à tous qu'il nous excommunait et qu'ils ne sortiraient que par la force.

C'est là, chers parents, que j'ai pensé à ma famille, surtout quand le commissaire central nous a donné l'ordre de mettre ces monseigneurs à la porte. J'ai été un moment indécis : si je devais obéir à cet ordre ou bien jeter mon fusil en le brisant à mes pieds et de me refuser d'obéir. J'ai maudit de n'être pas garçon et d'avoir quatre enfants, j'ai maudit aussi celui qui me donnait cet ordre, j'aurais voulu pouvoir lui faire souffrir tout ce que je souffrais en ce moment, mais j'étais là une machine, obéir ou bien la vie de ma femme et de mes chers enfants en dépendait peut-être. Je crois, chers parents, qu'une grande partie de mes camarades ont ressenti ce que moi-même je ressentais, car il y a eu un moment d'hésitation, mais enfin on s'est mis en marche vers l'autel.

Je montais tout pensif quand j'ai rencontré un de ces messieurs qui était entraîné par deux gendarmes, il s'est laissé tomber à terre en disant qu'il ne voulait pas sortir, qu'il était chez lui et qu'il ne marcherait pas. Cet ecclésiastique était un beau grand jeune homme, de 28 à 30 ans, la bonté de son cœur et la franchise de son âme étaient marquées sur sa figure, le voyant là étendu par terre, les deux gendarmes faisaient des efforts pour le relever et l'emporter ; je me suis avancé vers lui, et je lui dis :

Monsieur l'abbé, comprenez notre position : nous sommes commandés de vous mettre à la porte. Il faut que nous obéissions. Nous serions bien fâchés de vous faire du mal et, si vous faites résistance, nous pourrions vous en faire sans le vouloir ; cela nous contrarierait beaucoup. Soyez donc raisonnable, relevez-vous et venez avec moi.

Je crois qu'il a vu ce qui se passait dans mon cœur car, comme je lui tendais la main pour lui [l'] aider à se relever et que les deux gendarmes l'avaient aussitôt lâché à mon arrivée, il me donne aussitôt sa main droite et se relève avec mon aide, il me dit en marchant à côté de moi, la main dans la main la serrant avec force, et moi je lui rendais cette étreinte : « Je vous comprends mon ami ; vous remplissez une bien triste mission qui vous est bien dure. » Et je l'ai conduit jusqu'à la porte de la chapelle sans rien dire, les pleurs me tombaient des yeux. Je me rappellerai toujours de ses paroles et de la figure de ce bon ecclésiastique qui a compris notre situation. Je ne l'oublierai jamais, chers parents : au moment où je me croyais maudit de tous les honnêtes gens, un bon prêtre me donne la main, la serre et me donne des paroles de consolation. Je voudrais le revoir, lui parler, le remercier, mais, hélas, je ne sais de quel endroit il est, ni où il est. Mais si jamais je le rencontre n'importe où, je ferai mon possible pour lui parler.

Je me suis de nouveau dirigé vers l'autel. Pendant ce temps, mes camarades en avaient déjà sorti beaucoup. Comme je m'avançais, je rencontre un autre prêtre qui était lui aussi couché à terre et que deux gendarmes voulaient aussi entraîner. Je m'avance encore vers lui pour lui aider à se relever. Cet ecclésiastique, presque de la même âge du premier, n'avait pas la même figure : ses yeux lançaient des éclairs et tout indiquait en lui qu'il était d'une colère furieuse. Je lui répète poliment ce que j'avais dit au premier, mais il me regarde d'un air de mépris et de dédain et il me répond d'un air furieux : « Je ne sortirai pas ». Je l'ai invité de nouveau à se relever mais il me répond d'un air de mépris et de la même manière que la première fois. Voyant cela, je dis aux deux gendarmes de le prendre par chacun un bras et moi je le prends par les jambes pour l'emporter, en disant aux gendarmes de ne pas lui faire de mal. Quand il a vu qu'il perdait terre, il se débat et il m'a lancé un coup de pied et je suis certain qu'il l'a lancé dans l'intention de me faire du mal. Voyant le coup venir j'ai pu l'éviter, il n'a fait que de m'effleurer la main, mais mon camarade Porcher de Montfaucon n'a pas été si heureux que moi il l'a reçu dans la cuisse, il se trouvait à passer dans le moment, tout cela l'avait rendu furieux. Moi aussi et je lui [au prêtre] dis, étant en colère :

Vous voyez que nous ne voulons pas vous faire de mal et vous profitez de cela pour nous en faire. Si vous recommencez à chercher à nous faire du mal, soyez certain que je ne vous ménagerai plus ; je vous écraserai la figure d'un coup de crosse de fusil.

Et j'ai levé mon fusil et je lui ai fais voir de la manière que je ferais. C'est-il qu'il a eu peur ou si c'est qu'il n'a pas pu, il n'a pas cherché à nous donner de coups. Nous l'avons porté vivement et brusquement à la porte, les camarades en sortaient toujours.

J'en ai rencontré un autre qui ne voulait pas non plus sortir. Je l'ai sorti brusquement, je suis rentré et me suis mis près du bénitier, où je suis resté jusqu'au moment où le Commissaire me voyant là, me dit, passant près de moi : « Eh bien ? Il y en a encore ! » J'en ai fait sortir deux autres qui étaient âgés et qui sont sortis tranquillement en les tenant seulement par le bras, il ne restait plus que Monseigneur le Grand Vicaire. Il a été emmené par deux gendarmes. La troupe, aidée des gendarmes, a fait sortir les prêtres, de l'intérieur de la cour à l'extérieur.

Il y a eu deux arrestations, deux prêtres. J'ai vu opérer celle de celui qui m'avait lancé un coup de pied : il était entraîné par quatre soldats, il s'est débattu, leur a donné des coups de pied, en a saisi un par les jambes et ils l'ont fait lâcher prise. Un capitaine d'infanterie voyant ce prêtre, sa robe relevée et déchirée s'est avancé vers lui par pitié, et lui a dit : « Donnez-moi la main, Monsieur, relevez-vous et venez avec moi. » En même temps, il lui tendait la main. Mais cet ecclésiastique le regarde d'un air de dédain et lui dit d'un air de mépris : « Jamais je ne toucherai la main à un officier français. » Cet officier, voyant cela, a dit à quatre hommes : « Jetez-le moi dehors ». Le maréchal des logis de Cholet et un adjudant du 135^e les suivaient, en invitant le prêtre à vouloir bien marcher. Il les a traités de lâches et de fainéants et leur a demandé ce qu'ils avaient fait de leur honneur. Ils l'ont conduit devant le préfet qui, après s'être informé de ce qui s'était passé, l'a fait maintenir en état d'arrestation. L'autre a été arrêté par le commissaire central ; je ne sais ce qu'il a fait. Il se nomme Chauviré et il est de Villedieu près Gesté. Il est professeur au collège de Beaupréau.

Quand tous les prêtres ont été sortis, le commissaire central nous a réunis et nous sommes retournés dans la chapelle. Les deux commissaires et quelques gendarmes sont entrés dans une seconde chapelle, qui donne dans la première et que j'ai entendu nommer le chapitre. Il se trouvait dans cette chapelle : Mgr l'évêque, M. le comte de [?], M. le comte de Maillé, M. Bruas, ancien procureur de Cholet, M. Lebouché, avoué, M. Dufou, de Gesté, et d'autres messieurs que je ne connais pas ; je ne les ai vus qu'à la sortie de cette chapelle. Je ne sais ce qu'ils ont dit.

L'expulsion des trappistes

Le commissaire central et Monseigneur, une fois qu'ils ont été partis, je suis entré dans l'intérieur de cette dite chapelle pour voir les trappistes qui y

étaient tous. J'étais tellement troublé que je n'ai même pas songé à les compter. Le commissaire central a demandé au supérieur qui était le propriétaire du couvent. Il lui a répondu qu'ils étaient dix propriétaires. Il dit de vouloir bien lui dire le nom de celui qui voulait rester et qu'il lui dise aussi combien qu'il voulait garder d'hommes avec lui. Le supérieur lui répondit qu'ils voulaient rester tous. Le commissaire s'en fut trouver le préfet qui était à la porte du couvent où il a toujours resté. Le commissaire est revenu et a encore demandé s'il y avait un propriétaire qui voulait rester avec des hommes. Sur la réponse négative, il a commencé à mettre les scellés.

Quand ce travail a été terminé, ils ont commencé à faire sortir les trappistes. Moi, je me suis tenu à l'extérieur. Chaque fois qu'il en sortait un, la foule criait : « Vive les pères » et de temps à autre des cris « à bas les gendarmes, à bas le préfet, à bas la ligne ». Un autre ecclésiastique s'est fait arrêter par le maréchal des logis de Cholet pour avoir crié « hu, hu » sur lui.

A trois heures tous étaient sortis de l'intérieur, un capitaine du 135^e avec un lieutenant, un sous-lieutenant et cent hommes sont restés dans l'intérieur du couvent pour les garder. Tous ces hommes arrêtés ont été mis en liberté par l'ordre du préfet, mais ils seront poursuivis correctionnellement. Une brigade à cheval est partie en avant, les voitures des autorités ensuite, les deux autres brigades à cheval derrière les voitures et les brigades à pied ensuite et le reste de la troupe nous suivait derrière.

Les cris « enlevez le préfet, à bas le préfet, à bas les gendarmes » ont été milles fois répétés. Quelques cris de « vive les gendarmes » se sont fait entendre. Tout s'est passé sans rixes à l'extérieur.

Nous sommes rentrés à sept heures du soir à la caserne, bien fatigués et maudissant la journée qui venait de s'écouler. Un ouvrier de Cholet, un maçon je crois, au moment de démolir le mur à jeté sa pioche par terre et s'est sauvé dans la foule ; plusieurs dames ont couru à lui et l'ont embrassé et la foule l'a entouré.

Remords

Chers et bons parents, je vous prie de vouloir bien demander à M. le Curé de Villemoisian s'il n'y aurait pas un moyen de me faire retirer cette excommunication. Dites-lui bien ma position : que si je m'étais refusé à marcher, on m'aurait fait passer au conseil de guerre et qui sait ce que j'aurais attrapé de prison, renvoyé de la Gendarmerie, perdu mes droits à la retraite. Et pendant que j'aurais été en prison, qui aurait fait vivre ma femme et mes enfants, qui ont pourtant bien besoin de moi ? Dites, chers et bons parents, parlez-lui à notre bon Monsieur le Curé, et je suis certain que, voyant la position où je me

trouvais, s'il y a un moyen de me sortir de ce mauvais pas, il vous le dira, je vous prie de me le dire aussitôt.

Chère et bonne mère, ma femme qui vous aime, mes enfants qui vous chérissent et moi qui vous aime plus que moi-même, nous vous souhaitons une bonne et heureuse fête, nous vous envoyons comme fleurs, nos amitiés les plus sincères et nos vœux les plus dévoués. Que le Très-Haut vous conserve encore longtemps à notre amitié. Pardonnez-nous si notre lettre arrive un jour en retard, mais je n'ai pu la faire avant la poste.

Nous vous embrassons mille et mille fois tous, de tous nos cœurs, et sommes pour la vie vos enfants, frères et neveux qui ne vous oublieront jamais.

Signature illisible.

Bien des amitiés de notre part à notre bonne mère Cranier.
Amitié.



Expulsion des chartreux de la Grande Chartreuse, le 24 avril 1903

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !